

Déclaration de performance No. CPR-FR/0102

- Code d'identification unique du produit type :
**Adjuvants pour bétons, mortiers et coulis – Retardateur de prise
Mapetard**
- Numéro de type, de lot ou de série ou tout autre élément permettant l'identification du produit de construction, conformément à l'article 11, paragraphe 4 du RPC :
Mapetard – date de fabrication : voir n° de lot sur l'étiquette
- Usage ou usages prévus du produit de construction, conformément à la spécification technique harmonisée applicable, comme prévu par le fabricant :
**Adjuvant pour bétons, mortiers et coulis selon EN 934-2 : 2009 (T8)
Adjuvant qui augmente le temps de début de transition du mélange, pour passer de l'état plastique à l'état rigide**
- Nom, raison sociale ou marque déposée et adresse de contact du fabricant, conformément à l'article 11, paragraphe 5 : **MAPEI France - 29 avenue Léon Jouhaux - ZI du Terroir - 31140 Saint Alban (France)**
www.mapei.fr
- Le cas échéant, nom et adresse de contact du mandataire dont le mandat couvre les tâches visées à l'article 12, paragraphe 2 : **Non applicable**
- Le ou les systèmes d'évaluation et de vérification de la constance des performances du produit de construction, conformément à l'annexe V : **Système 2+**
- Dans le cas de la déclaration des performances concernant un produit de construction couvert par une norme harmonisée :
Le CERIB organisme notifié n°1164 a réalisé l'inspection du système de contrôle de production en usine selon le système 2+ et a délivré les certificats de conformité du contrôle de la production en usine N° 1164-CPD-ADJ 012
- Dans le cas de la déclaration des performances concernant un produit de construction pour lequel une évaluation technique européenne a été délivrée : **Non applicable**
- Performances déclarées :

Caractéristiques essentielles	Performances	Spécifications techniques harmonisées
Teneur en ions chlorure	≤ 0,1% en masse	EN 934-1:2008
Teneur maximale en chlorure	≤ 3,0% en masse	
Effet sur la corrosion	Contient des composants uniquement de l'EN 934-1:2008 Annexe A.1.	
Temps de prise	Début de prise : MA* ≥ MT** + 90 min Fin de prise : MA* ≤ MT** + 360min	EN 934-2: 2009+A1: 2012
Résistance à la compression	A 7j, BA*** ≥ 80% du BT**** A 28j, BA*** ≥ 90% du BT****	
Teneur en air	≤ 2% en volume au dessus de celle	
Substances	Voir fiche de données de sécurité	

*MA : mortier adjuvanté – **MT: mortier témoin

BA : béton adjuvanté – *BT : béton témoin

- Les performances du produit identifié aux points 1 et 2 sont conformes aux performances déclarées indiquées au point 9.

La présente déclaration des performances est établie sous la seule responsabilité du fabricant identifié au point 4.

Signé pour le fabricant et en son nom par :



M. Gilles Bolle Reddat – Directeur technique
Saint Alban, 01/07/2013

Marquage CE selon CPR 305/2011 et EN 934-2:2009+A1:2012

 1164	 MAPEI France 29, Avenue Léon Jouhaux CS40021 31141 ST ALBAN CEDEX - FRANCE www.mapei.fr
<p style="text-align: center;">04 CPR-FR / 0102 EN 934-2:2009+A1:2012 Mapetard Retardateur de prise EN 934-2, T8</p> <p>Teneur maximale en ions chlorure : ≤ 0,1% en masse Teneur maximale en alcalins : ≤ 3,0% en masse Effet sur la corrosion : Contient des composants uniquement de l'EN 934-1:2008 Annexe A.1.</p> <p>Substances dangereuses: voir fiche de données de sécurité</p>	